

Réponse à une consultation 08.04.2015

Révision totale de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA)

economiesuisse soutient la mise en œuvre adaptée aux besoins de la législation sur le blanchiment d'argent au niveau de l'ordonnance, dès lors qu'elle est nécessaire au vu des récentes adaptations de la loi concernée. D'une manière générale, les adaptations, spécifications et harmonisations avec la nouvelle loi proposées dans l'ordonnance semblent pertinentes et adaptées. Certains points doivent toutefois être clarifiés et précisés.